



11 av du Général Leclerc  
25110 BAUME-LES-DAMES  
Tél : 03 81 84 30 43

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'USB DANSE

### DEROULEMENT DES COURS

- Les élèves doivent arriver à l'heure avec des tenues propres et complètes.
- Les élèves doivent avoir les cheveux qui dégagent le visage et qui ne les gênent pas dans leurs mouvements.
- Les bijoux et montres sont à éviter ; toute détérioration ou perte de pourra engager la responsabilité de l'USB DANSE.
- Les élèves ne sont plus sous la responsabilité de l'USB DANSE quand elles quittent les vestiaires non accompagnées.
- Les parents et accompagnateurs ne sont pas autorisés à entrer dans la salle de danse.
- Des « journées portes ouvertes » sont organisées chaque fin d'année civile afin que les parents puissent voir le déroulement des cours.

### TARIFS ET PAIEMENTS

- L'adhésion à l'USB DANSE est obligatoire, son montant étant fixé à 10 Euros.
- Le forfait mensuel de 25 Euros pour un cours a été voté à l'Assemblée Générale à l'unanimité.
- Il n'est pas négociable sauf présentation d'un justificatif médical de longue durée.
- Le paiement mensuel doit s'effectuer au premier cours du mois.
- La professeure doit commencer son cours à l'heure et n'a par conséquent pas à s'occuper des paiements, sauf cas exceptionnel (absence de la Présidente).